



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

L'an deux mil treize et le vingt deux novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur **LAMBERT Jean Baptiste**, Maire.

PRESENTS : HARISTOY Marie Agnès, ARRACHEA Paul, BRUTHE Jean Bernard, ETCHEVERRY Jean Claude, LANDACHOCO Jean Léon, GAICOTCHEA Marie Georgette, MIURA Pierre, COSCARAT Jean Michel, SAGARDIA Léon, ELGORRIAGUE Daniel JAURETCHE Patrick, ERRECA Antoinette, HARGAIN Théodore TITLI Laszlo, et MENDIBIL Dominique

ABSENTS : LAPEYRADE Jean Claude

ABSENTS EXCUSES : BERARD Jean, ERRAMOUSPÉ Peio

PROCURATIONS : à LAMBERT Jean Baptiste et à MENDIBIL Dominique

Secrétaire de séance : Dominique MENDIBIL

Nombre membres afférents au Conseil Municipal : 19/ En exercice : 19/ Ont pris part à la délibération : 18

Vote pour : 18 Vote contre : 0 Abstentions : /

Convocation: 14 /11/2013 . **Affichage** : 14 /11/2013. **Publication** :11/12/2013 **Envoi sous-préfecture** : 11/12/2013

GARANTIE DOMMAGE OUVRAGE TRAVAUX VVF NOMENCLATURE 1.4

Le Maire rappelle qu'il serait opportun de souscrire une assurance dommage ouvrage concernant les travaux de rénovation du VVF.

Monsieur le Maire soumet les devis des deux compagnies suivantes SFS France et SMABTP.

Invité à se prononcer sur chacun de ces devis, le Conseil Municipal

- [**DECIDE** de retenir le devis de la SMABTP pour un montant de **12 980.39 €**
- [**CHARGE** M. le Maire de la signature du contrat et de toutes les formalités nécessaires à cette opération.

AMENAGEMENT DU BOURG NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'aménager le bourg.

Monsieur le Maire propose donc de contacter différents architectes afin d'obtenir des propositions d'étude.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- [**DÉCIDE** de contacter différents bureaux d'architecte
- [**CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires

DECISION N°5- TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA VOUTE DE L' EGLISE NOMENCLATURE 1.4

Le Maire rappelle qu'il serait opportun après la rénovation du retable de procéder au nettoyage de la voûte.

Monsieur le Maire soumet les devis des deux entreprises suivantes :

[**ACBL** pour un montant de **2 590 € HT**

[**ATELIER DUFON** pour un montant de **5 320 € HT**

Invité à se prononcer sur chacun de ces devis, le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ** les travaux de nettoyage de la voûte
- **APPROUVE** le montant des devis

DECISION N°6- AMENAGEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL
NOMENCLATURE 9.1

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'envisager la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

Monsieur le Maire propose de solliciter différentes entreprises afin d'obtenir des devis.

Invité à se prononcer sur chacun de ces devis, le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ** la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir
- **CHARGE** M. le Maire de solliciter les entreprises